



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

esthéticiens

Question écrite n° 129043

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, sur les craintes des professionnels des instituts de beauté devant le nouveau programme du brevet de technicien supérieur esthétique-cosmétique-parfumerie. Sur la forme, dans un premier temps, ils regrettent que le ministère n'ait pas entendu leur opposition lors de la 19e commission plénière consultative. Sur le fond ensuite, la crédibilité de ces métiers va pâtir de la réduction de deux tiers des heures de technique au profit d'une période de 13 semaines de stage qui apparaît pour tous bien trop longue. De plus, il existe pour l'avenir un risque de pénurie de formateurs puisque les futurs professionnels ne disposeront pas des connaissances et compétences suffisantes pour enseigner dans les différents organismes de formation. Enfin, la France marque son désintérêt pour cette profession alors qu'elle crée des emplois en devenant le seul pays européen à proposer un diplôme de niveau 5 sur l'échelle européenne alors que tous les autres organisent un cursus de niveau 6. Il lui demande donc dans quelle mesure il pourrait prendre en compte les principales revendications des professionnels, dont une période de 500 heures de technique.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129043

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1782

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)